

parti progressiste conservateur de retarder le processus démocratique, de retarder le processus de la Chambre, de mettre des bois dans les roues à tout le monde. Je tiens à signaler, monsieur le président, qu'encore dernièrement l'Union des travailleurs des Postes nous faisait parvenir un document à chaque député dans cette Chambre nous demandant de procéder le plus vite possible à la concrétisation de cette Société d'État, de passer au vote final et d'aller de l'avant dans ce qui devrait être l'avenir du système postal au Canada.

Au lieu de collaborer, au lieu d'aller de l'avant, d'adopter ce projet de loi qui se trouve à l'étude à la Chambre depuis le mois de juillet, sur lequel on a longuement discuté, le député de Mississauga-Sud ayant lui-même pris la parole cinq fois sur le même sujet, comment essayer de comprendre quelle peut être la logique qui peut amener à ce qu'on dise: Bon bien, à la dernière minute, avant de finaliser tout cela, on va prendre encore quelques semaines pour encore faire enrager les gars des Postes un peu plus, pour encore faire enrager les Canadiens un peu plus, puis on va envoyer cela en comité pour un petit commérage sur l'article 24. Quand le petit commérage sera terminé, on va revenir ici pour procéder à un vote final, et on aura peut-être un petit amendement. Ça me rappelle donc ce que l'on a connu durant le débat sur la Constitution jusqu'à ce qu'une entente soit intervenue!

Franchement je commence à avoir de sérieuses réserves sur la volonté exacte des députés du parti progressiste conservateur. Les Canadiens attendent ce projet de loi. Les Postes ont besoin d'être restructurées. Des contrats viennent à terme pour les transporteurs postaux. Ces contrats-là, ils devront les renouveler avec une société d'État ou avec un ministère ou avoir une extension temporaire en attendant que la Société d'État soit créée. Nous sommes maintenant dans le processus de création d'une nouvelle société d'État. Ce n'est plus le moment de se «barrer les pieds» dans des insignifiances comme celles amenées par l'amendement présenté par le député de Mississauga-Sud.

Avant d'être dans le processus, nous savions que les Postes étaient un ministère. Maintenant nous savons que dans peu de temps cela n'en sera plus un, et tant que nous sommes dans le processus, il y a diverses prises de décision qui sont tout simplement retardées, justement afin que l'on puisse déterminer la structure vraiment de cette Société d'État et l'adopter définitivement.

Encore une fois, monsieur le président, j'aimerais demander aux députés de l'opposition de comprendre ce que désirent les Canadiens. Ils veulent que ce pays avance. Ils veulent que nos institutions se développent. Ils veulent que nous travaillions au bien-être de toute la population. Ce n'est sûrement pas en s'accrochant à des fleurs de tapis, pour utiliser le terme exact, en se barrant les pieds dans des fleurs de tapis, qu'on va aller de l'avant dans ce pays-là.

J'avais l'impression après avoir entendu tout ce débat, tout ce travail en comité qui a été fait sur ce projet de loi que nous étions prêts ce soir à régler le cas définitivement et à dire en toute démocratie devant chaque Canadien ce que nous pensons, mais encore une fois, par un subterfuge qui vient de nulle part ou de partout, venant toujours du même parti, on vient nous dire: Ah non, pas ce soir. Ce soir il faut discuter de la possibilité de retourner l'article 24 en comité. Pourquoi? Je ne peux pas dire, monsieur le président, toutes les heures que le

Société canadienne des postes—Loi

député de Mississauga-Sud a eues en comité pour discuter du projet de loi. S'il y avait eu le moindre bon vouloir de sa part, ce qu'il aurait fait à ce moment-là, son article 24, il l'aurait présenté en comité. Il en aurait discuté alors. C'est tout simplement encore une fois une tactique dilatoire...

● (2130)

[Traduction]

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pourrais-je poser au député une question fort brève? Je sais qu'il ne m'accusera pas de l'avoir interrompu en plein milieu de son discours et je voudrais donc demander au député s'il sait que le litige entourant cet amendement qui a été présenté ce soir en vue de renvoyer l'article 24 pour étude au comité, concerne la question de savoir si le projet de loi peut comporter une clause de remise en question? En d'autres termes, si le Parlement pourra dans cinq ans réétudier le fonctionnement de la société canadienne des postes. Je me demande si le député sait que cette question a été rejetée à l'étape du rapport comme irrecevable. Par conséquent c'est le seul moyen que nous donne le Règlement de ramener cette question sur le tapis. Je suis convaincu que le député ne voudrait pas entretenir la confusion dans l'esprit des autres députés ou du public.

[Français]

M. Gimaiel: Monsieur le président, je vous remercie ainsi que l'honorable député. Je confirme au député effectivement que je savais que l'article 24, c'est-à-dire que l'amendement qui est amendé pour ramener l'article 24 en comité porte sur cette volonté qu'a démontrée le député de Mississauga-Sud de nous voir revenir dans cinq ans, afin que le député puisse réviser la création, en fait, de cette société d'État, et voir si effectivement le tout est conforme aux volontés et doit se continuer.

Mais ce que je faisais remarquer avant que le député prenne la parole il y a quelques instants, c'est justement le fait que je trouve utopique de penser qu'on pourra, après cinq ans d'efforts, de création et de développement d'une société, se poser la question honnêtement, à savoir: Est-ce qu'elle doit continuer à subsister ou non? Je pense qu'il est utopique de le penser; deuxièmement, si telle est vraiment la volonté du député de Mississauga-Sud de faire une bonne révision du dossier après cinq ans, qu'on soulève le point à ce moment-là. Il y a diverses façons de travailler sur les sociétés d'État. Il y a également diverses façons de faire valoir ses points de vues pour tous les parlementaires, et il n'est point question, je pense ici dans cette Chambre, de remettre en cause l'existence des quelque 400 sociétés d'État canadiennes chaque fois qu'il y a un problème. Il ne sera surtout pas question à ce moment-là de savoir si on doit revenir à un ministère des Postes; cela prendrait encore cinq ans à ce moment-là. Non, je pense que si le député de Mississauga-Sud avait été sérieux, il aurait présenté son amendement en comité, au lieu de retarder tout le travail de la Chambre, et je continue à le dire et je le maintiens, et si le député de Mississauga-Sud n'est pas d'accord, il aura sûrement la chance de s'exprimer lui-même.

Je continue à soutenir que ce député, s'il avait été sérieux, aurait dû présenter le même amendement au comité parce que c'est l'endroit où, en tant que députés, nous avons le plus de temps pour nous exprimer et pour définir nos points de vues; c'est l'endroit où nous avons le plus de temps pour présenter des changements dans tous ces projets de loi. Ce que j'aime le